



Étude de cas 1 : Les femmes et le vote

✘ Renseignements contextuels

Il aura fallu se battre pendant des décennies pour que les femmes obtiennent leurs droits démocratiques et puissent voter aux élections provinciales et fédérales. Des groupes ont été créés partout au pays pour défendre l'égalité et le droit de vote des femmes. Le mouvement pour le droit de vote des femmes était particulièrement actif et bien organisé dans les Prairies canadiennes, le Manitoba ayant fait œuvre de pionnier.

Les Manitobaines, comme toutes les femmes au Canada, étaient privées du droit de vote depuis l'adhésion de la province à la Confédération en 1870. L'activisme pour les droits des femmes a pris naissance dans les campagnes locales qui ont fait émerger plusieurs groupes en faveur du suffrage universel et un certain nombre de leaders dévoués. Les premiers organismes de défense des droits des femmes du Manitoba ont été fondés dans les années 1890 par des femmes originaires de l'Islande. D'autres groupes en faveur du vote des femmes ont suivi, comme la Woman's Christian Temperance Union. Ils ont lancé des pétitions, et des femmes ont fait pression sur les politiciens du Manitoba pour obtenir leur soutien. Les opposants à ces initiatives étaient nombreux, mais le mouvement pour le droit de vote des femmes était bien amorcé.

Le mouvement s'est intensifié lorsque la Manitoba Political Equality League (une ligue pour l'égalité politique), fondée en 1912, a organisé une ingénieuse campagne en faveur des droits des femmes. Menée par des femmes remarquables telles que Nellie McClung, la ligue a lancé cette campagne pour obtenir le soutien de la population manitobaine et pour presser le gouvernement provincial d'accorder le droit de vote aux femmes. Les membres ont fait avancer leur cause en s'alliant à d'autres groupes provinciaux, en organisant des conférences éducatives et des rassemblements, et en faisant de la promotion dans les médias. Ils ont même organisé un simulacre de Parlement à caractère satirique. En 1915, la ligue a présenté au premier ministre et à l'Assemblée législative du Manitoba une pétition de plus de 40 000 noms en faveur du droit de vote des femmes.

Les actions concertées des femmes (et des hommes) de tout le Manitoba ont eu une incidence majeure sur le climat sociopolitique de la province. En 1916, un projet de loi a finalement été déposé par le premier ministre Norris et a été adopté par l'Assemblée législative pour accorder le droit de vote à certaines femmes du Manitoba. (Le projet de loi n'accordait pas le droit de vote à toutes les femmes de la province : d'autres critères s'appliquaient.)

Après la Confédération, le Manitoba a été la première province à éliminer la discrimination fondée sur le sexe comme obstacle au vote. C'était la première étape d'une longue lutte qui ne s'achèvera que des décennies plus tard lorsque toutes les femmes du Canada pourront voter.

L'élimination de la discrimination fondée sur le sexe aux élections provinciales et fédérales : moments marquants

La liste ci-après présente des étapes marquantes du mouvement pour le droit de vote des femmes au Canada.

L'histoire du vote est complexe : le sexe n'était qu'un seul des facteurs qui déterminaient qui pouvait voter aux élections provinciales et fédérales. À différents moments et à différents endroits au pays, d'autres facteurs entraient en ligne de compte, dont le statut d'Autochtone, la race, la propriété foncière, la religion et la profession.

L'utilisation du mot « nombreuses », ci-dessous, sert à rappeler que même après l'élimination de la discrimination fondée sur le sexe, ce ne sont pas toutes les femmes qui pouvaient voter. Certaines femmes ne pouvaient pas voter en raison d'autres critères qui s'appliquaient tant aux hommes qu'aux femmes. Par exemple, avant 1960, les femmes et les hommes des Premières Nations ne pouvaient pas voter à moins de renoncer à leur statut.

- **1916** : De nombreuses femmes du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta obtiennent le droit de vote aux élections provinciales.
- **1917** : De nombreuses femmes de la Colombie-Britannique et de l'Ontario obtiennent le droit de vote aux élections provinciales.
- **1917** : Les femmes membres des Forces canadiennes et les parentes d'hommes militaires peuvent voter aux élections fédérales.
- **1918** : De nombreuses Canadiennes obtiennent le droit de vote aux élections fédérales.
- **1918** : De nombreuses femmes de la Nouvelle-Écosse obtiennent le droit de vote aux élections provinciales.
- **1919** : De nombreuses femmes du Nouveau-Brunswick et du Yukon obtiennent le droit de vote aux élections provinciales ou territoriales.
- **1922** : De nombreuses femmes de l'Île-du-Prince-Édouard peuvent voter aux élections provinciales.

- **1925** : De nombreuses femmes de Terre-Neuve-et-Labrador (qui ne fait pas partie du Canada avant 1949) obtiennent le droit de vote.
- **1940** : De nombreuses femmes du Québec obtiennent le droit de vote aux élections provinciales.
- **1950** : Les Inuits, femmes et hommes, obtiennent le droit de vote.
- **1951** : De nombreuses femmes des Territoires-du-Nord-Ouest obtiennent le droit de vote aux élections territoriales.
- **1960** : Les femmes (et les hommes) des Premières Nations obtiennent le droit de vote sans condition aux élections fédérales.
- **1982** : La *Charte canadienne des droits et libertés* garantit le droit de vote à tous les citoyens.

Pour plus de renseignements sur les critères d'inclusion et d'exclusion ainsi que sur le droit de vote aux élections fédérales canadiennes, veuillez consulter *Le droit de vote au fil du temps*, une autre ressource éducative d'Élections Canada disponible à electionsetdemocratie.ca.

✘ Guide des réponses possibles : Les femmes et le vote

Pour l'activité *Action citoyenne, d'hier à aujourd'hui*, qui consiste à disposer les cartes associées à une étude de cas sur une planche de jeu, plus d'une combinaison de bonnes réponses est possible. Plusieurs cartes peuvent s'inscrire dans plus d'une catégorie : la discussion et le raisonnement sont plus importants que les réponses.

Cela étant dit, vous trouverez ci-dessous une combinaison possible de réponses qui pourra vous être utile.

Agir personnellement

1	<p>Signer une pétition</p> <p>Des hommes et des femmes ont signé une pétition pour que le droit de vote soit accordé aux femmes du Manitoba.</p>
2	<p>Faire signer une pétition</p> <p>À 93 ans, Amelia Burritt a recueilli plus de 4 000 signatures pour la pétition en faveur du droit de vote des femmes du Manitoba.</p>
3	<p>Écrire des articles de journaux et de magazines</p> <p>Francis Marion Beynon publiait dans le <i>Grain Growers' Guide</i> une rubrique destinée aux femmes, qui traitait de questions d'égalité.</p>
4	<p>Faire un don pour appuyer une cause</p> <p>Mary Hamble a aidé financièrement la Manitoba Political Equality League, qui militait pour le droit de vote des femmes.</p>
5	<p>Participer à un événement</p> <p>Des hommes et des femmes ont démontré leur appui pour la cause du droit de vote des femmes en participant à des rencontres, des rassemblements, des conférences et d'autres activités sociales.</p>

Agir en groupe

1	<p>Créer un groupe de partisans locaux</p> <p>La Manitoba Political Equality League a été fondée pour promouvoir l'égalité et faire accorder le droit de vote aux femmes de la province.</p>
2	<p>S'allier à des organismes nationaux</p> <p>Des groupes locaux de femmes ont collaboré avec des organismes nationaux, comme la Woman's Christian Temperance Union, pour faire avancer leur cause.</p>
3	<p>Organiser des activités de groupe</p> <p>Des Manitobaines ont organisé des activités sociales ou des « thés roses » à leur domicile pour permettre aux femmes de discuter des enjeux de la lutte pour l'égalité.</p>
4	<p>Établir des partenariats</p> <p>Des groupes de Manitobaines ont obtenu l'appui d'autres organismes, comme la Manitoba Grain Growers Association.</p>

Obtenir l'appui du public

1	Organiser des discours publics Nellie McClung, écrivaine et militante, a effectué une tournée de conférences pour promouvoir ses écrits ainsi que le droit de vote des femmes.
2	Créer une publication Un magazine mensuel, <i>Freyja</i> (ce qui signifie « femme » en islandais), a été publié au Manitoba pour sensibiliser les lecteurs aux droits des femmes.
3	Participer à des activités publiques La Manitoba Political Equality League a tenu un kiosque au Stampede de Winnipeg, où elle a distribué des dépliants en faveur du droit de vote des femmes.
4	Attirer l'attention en faisant de la publicité La Manitoba Political Equality League a commandé 100 bannières qui ont été suspendues sur les tramways de Winnipeg pour en faire des panneaux publicitaires ambulants.
5	Utiliser l'humour pour se faire remarquer Des femmes ont mis en scène un simulacre de Parlement, qui débattait avec humour de la question de savoir si les hommes devraient avoir le droit de voter.
6	Faire signer une pétition Des femmes ont fait circuler des pétitions à des assemblées paroissiales, des rassemblements familiaux et des foires automnales, où elles pouvaient persuader beaucoup de gens de les signer.

Avoir recours au système politique

1	<p>Prendre la parole devant l'Assemblée législative</p> <p>Des dirigeants de diverses organisations ont prononcé des discours inspirants devant l'Assemblée législative du Manitoba.</p>
2	<p>Participer à des campagnes électorales</p> <p>Des femmes ont aidé bénévolement des candidats aux élections provinciales qui, s'ils étaient élus, auraient soutenu le droit de vote des femmes à l'Assemblée législative.</p>
3	<p>Déposer une pétition</p> <p>Une pétition de plus de 40 000 signatures a été présentée au premier ministre de la province pour démontrer l'existence d'un soutien politique du droit de vote des femmes.</p>
4	<p>Encourager le dépôt d'un projet de loi</p> <p>Des militants ont convaincu le premier ministre Norris de déposer à l'Assemblée législative du Manitoba un projet de loi qui accorderait le droit de vote aux femmes de la province.</p>
5	<p>Communiquer avec un élu</p> <p>Des femmes ont communiqué avec tous les députés de l'Assemblée législative du Manitoba pour exiger que les femmes obtiennent le droit de vote ainsi que le droit de se porter candidates aux élections provinciales.</p>